REPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE

NEUVIEME LEGISLATURE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2023

RAPPORT SPECIAL

Objet : Projet de loi de finances, gestion 2024

Référence : Décret N°2023-501 du 04 octobre 2023

MINISTERE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS (MTCA)

Présenté par

Nourénou **ATCHADE**
Rapporteur spécial

INTRODUCTION

Le mardi 21 novembre 2023, le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, a présenté devant la Commission budgétaire, le projet de budget, gestion 2024, de son département ministériel dans l'hémicycle au palais des gouverneurs à Porto-Novo.

Le présent rapport qui rend compte des échanges, s'articule autour des points suivants :

I. Présentation générale du Ministère ;
II. Tableau synoptique des crédits ouverts en 2024 et leur évolution par rapport à 2023 ;
III. Point de la consommation des crédits au 30 septembre 2023 ;
IV. Projets gérés par le Ministère ;
V. Mise en œuvre des recommandations ;
VI. Préoccupations exprimées par les députés ;
VII. Recommandations Nouvelles.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Conformément au décret N°2023-412 du 26 juillet 2023, le Ministère du tourisme, de la culture et des arts a pour missions la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de tourisme, de culture et des arts suivant les conventions internationales et les lois et règlements en vigueur en République du Bénin. Au regard des missions sus énumérées, le Ministère du tourisme, de la culture et des arts est chargé de :

- **en matière de tourisme :**

- élaborer une stratégie intégrée de développement touristique prenant en compte toute la chaine de valeurs et les niches à exploiter par les différents segments du marché en relation avec les ministères concernés pour évaluer le potentiel en termes d'emplois et de croissance ;

- élaborer une stratégie de développement des zones, sites et activités touristiques, en relation avec les ministères et agences concernés ;

- valoriser et exploiter les pratiques culturelles endogènes en vue d'amplifier l'attractivité de la « destination Bénin » ;

- assurer la coordination et le contrôle des activités du secteur associatif et des partenaires au développement ;

- **en matière de culture**

  - développer une stratégie de promotion et de vulgarisation des traditions, arts et autres pratiques endogènes pouvant permettre l'émergence de la culture béninoise dans le patrimoine culturel mondial ;

- œuvrer au développement et à la pratique de la culture auprès des jeunes en milieux éducatifs ;

➢ **en matière des arts**

- promouvoir le développement des arts pour tous les acteurs professionnels du secteur et encourager les actions qui valorisent leurs fonctions éducatives ;
- identifier, d'orienter et de contrôler toutes les structures du secteur des arts et élaborer un plan de développement des poches de potentialités ;
- contribuer à la mobilisation du financement public ou privé, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'investissement pour la promotion des arts et la mise à disposition d'infrastructures adéquates ;
- œuvrer au développement et à la pratique des arts auprès des jeunes en milieux éducatifs ;

➢ **en matière de tourisme, culture et arts**

- veiller à l'application des directives communautaires, dans le cadre de la politique d'intégration africaine, dans les sous-secteurs du tourisme, de la culture et des arts ;
- assurer la représentation et la défense des intérêts de l'Etat dans les domaines du tourisme, de la culture et des arts au sein des institutions régionales ou internationales ;
- coordonner les activités des organisations intervenant dans les domaines du tourisme, de la culture et des arts.

La structure organisationnelle du MTCA comprend :

– le Ministre ;
– les personnes et services directement rattachés au Ministre ;
– le Cabinet du Ministre ;

- l'Inspection Générale du Ministère ;
- le Secrétariat Général du Ministère ;
- les Directions Centrales ;
- les Directions Techniques et les Directions Départementales ;
- les Organismes sous tutelle ;
- les organes consultatifs nationaux ou de gouvernance participative.

II. TABLEAU SYNOPTIQUE DES CREDITS OUVERTS EN 2024 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2023

Les crédits ouverts au titre du budget du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts pour la gestion 2024, sont évalués à quarante-six milliards neuf cent quatre millions quatre cent soixante-deux mille (**46 904 462 000)** francs CFA contre quarante-sept milliards deux cent neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille (**47.209.392.000)** francs CFA pour la gestion en cours, soit une baisse de (**-304 930 000)** francs CFA, correspondant à un taux de régression de **-0,65%.**

Le tableau ci-dessous représente l'évolution synoptique des dotations budgétaires en 2024 et leur évolution par rapport à 2023.

En milliers de francs CFA

NATURE ECONOMIQUE	LF 2023	LF 2024	ECART	TAUX
Dépenses de personnel	1 432 912	1 675 138	242 226	16,90%
Dépenses d'acquisition de biens et services	3 070 786	3 115 491	44 705	1,46%
Dépenses de transfert	1 475 000	1 590 000	115 000	7,80%
I. DEPENSES ORDINAIRES	**5 978 698**	**6 380 629**	**401 931**	**6,72%**
Financement intérieur	27 599 913	27 325 243	-274 670	-1,00%
Financement extérieur (Dons)	231 042	3 399 897	3 168 855	1372%
Financement extérieur (Emprunts)	13 399 739	9 798 693	-3 601 046	-26,87%

II. DEPENSES EN CAPITAL	**41 230 694**	**40 523 833**	**-706 861**	**-1,71%**
TOTAL GENERAL (I + II)	**47 209 392**	**46 904 462**	**-304 930**	**-0,65%**

Source DGB

III. PRESENTATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2024 DU MTCA

Les projets inscrits au titre de la gestion 2023 sont tous reconduits au titre de la gestion 2024. Il s'agit de :

→ **Domaine de la culture**

1- Projet de Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Culturel et du Patrimoine Naturel à Caractère Culturel (PMVPCPNCC) ;
2- Projet de Promotion des Talents et Renforcement des Capacités dans le Secteur de la Culture (PTRCSC) ;
3- Projet d'Appui à la Modernisation des Bibliothèques et Centres de Lectures Publics (PAMBCLP).

→ **Domaine du Tourisme**

4- Projet d'Aménagement des Sites Touristiques et leurs Voies d'Accès (PASTVA).

→ **Domaine de l'Administration et de la gestion des services**

5- FADeC-Investissement ;
6- Achèvement des travaux et règlement des décomptes des projets clôturés.

IV. MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS FAITES AU MINISTERE A L'OCCASION DE L'ADOPTION DU PRECEDENT BUDGET PAR LA REPRESENTATION NATIONALE

Au total, deux (02) recommandations ont été formulées par la Représentation Nationale à l'endroit du Ministère du tourisme, de la culture et des arts lors de l'examen du Budget Général de l'Etat, gestion 2023.

Elles se présentent comme suit :

1. Prendre les dispositions pour la valorisation de la cité lacustre des Aguégués ;
2. Définir un programme de valorisation des sites de pèlerinage annuel des chrétiens célestes à Sèmè-Kpodji et des chrétiens catholiques à Dassa-Zoumè.

Recommandation n° 1 : Prendre les dispositions pour la valorisation de la cité lacustre des Aguégués.

L'idée des interventions n'est pas de développer le tourisme dans toutes les Communes de façon majeure mais de créer des produits phares qui pourront attirer la curiosité des visiteurs à aller sur d'autres niches une fois au Bénin. Par ailleurs, si une Commune comme celle des Aguégués souhaite en être une touristique, il va falloir l'inscrire clairement dans le plan de développement communal (PDC). Ainsi, des investissements modestes pourront être consentis progressivement par la Commune avant qu'elle ne prenne langue avec le MTCA sur la densification desdits investissements.

Recommandation n° 2 : Définir un programme de valorisation des sites de pèlerinage annuel des chrétiens célestes à Sèmè-Podji et des chrétiens catholiques à Dassa-Zoumè.

Dans le cadre du développement et de la promotion du tourisme, le Gouvernement a créé une nouvelle structure dénommée Bénin Tourisme. Elle travaille pour définir sous peu les types de tourisme à promouvoir pour le Bénin et la stratégie pour le faire. Si au titre des types de tourisme retenus figure le tourisme religieux, il est bien entendu clair que le pèlerinage de Sèmè et celle de la grotte mariale de Dassa constituent ceux majeurs qui seront pris en compte. Dans ces conditions, le Gouvernement décidera des investissements à effectuer.

VI- PREOCCUPATIONS EXPRIMEES PAR LES DEPUTES

Au cours des échanges, les députés ont eu des préoccupations dont les plus importantes portent sur :

1. la composition et le fonctionnement du comité des rites ;
2. la nécessité de faire le point sur l'état de réfection des musées de Nikki et de plein air de Parakou ;
3. la nécessité de subventionner le coût du pèlerinage musulman ;
4. l'institution d'une journée nationale de la fête de la Gaani ;
5. la politique d'entretien des sites touristiques ;
6. la nécessité de valoriser le site de guerre des amazones à canan ;
7. l'existence du fonds FADeC Tourisme au profit des communes ;
8. la professionnalisation des guides touristiques ;
9. la politique touristique du gouvernement autour des cours d'eau et du développement du tourisme local ;
10. l'inscription de la mosquée centrale de Porto-Novo dans le patrimoine de l'UNESCO ;
11. le manque d'accompagnement du Gouvernement dans l'organisation de la fête identitaire de "Nonvitcha" ;
12. l'identification et la valorisation des sites touristiques de Grand-Popo ;
13. l'impact induit par les réformes culturelles et la promotion des talents artistiques et cinématographiques ;
14. la promotion des talents artistiques et cinéastes locaux ;
15. les dispositions prises par le gouvernement pour réglementer le secteur hôtelier notamment, des "Guest House" ;
16. l'aménagement du village natal et de disparition de Bio Guerra ;

17. l'aménagement de la berge lagunaire de Porto-Novo ;
18. le lieu actuel d'exposition des trésors royaux.

A ces préoccupations, le ministre a apporté des éléments de réponse satisfaisante. Toutefois, les réponses seront envoyées par écrit conformément aux dispositions du règlement intérieur.

V. **RECOMMANDATIONS NOUVELLES**

Les députés ont formulé les recommandations ci-après :

1. aménager la berge lagunaire de Porto-Novo pour en faire un site touristique balnéaire ;
2. aménager la marre aux caïmans de l'Arrondissement de Goumori (Banikoara) pour en faire un site touristique ;
3. construire de nouvelles salles cinématographiques et réhabiliter les anciennes en vue de promouvoir le cinéma.

CONCLUSION

Les membres de la commission budgétaire, après avoir pris connaissance du présent rapport et après l'avoir amendé et adopté, le soumettent à l'appréciation de la plénière.

Porto-Novo, le 21 novembre 2023

Le Rapporteur Spécial,

ATCHADE Nourénou